

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

TH-80 Make-Up Ink

Utilisation de la substance/préparation

Encre

Identification de la société/entreprise

Hitachi Europe GmbH

Am Seestern 18

D-40547 Düsseldorf

Téléphone +49 (0) 211 52 83-0

Téléfax +49 (0) 211 52 83-649

Interlocuteur

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ++49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

2. Identification des dangers



F - Facilement inflammable



Xi - Irritant

Classification

Indications de danger : Facilement inflammable, Irritant

Phrases-R :

Facilement inflammable.

Irritant pour les yeux.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique (préparation)

Encre avec solvant organique

Composants dangereux

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
201-159-0	78-93-3	butanone	60 - 100 %	F, Xi R11-36-66-67

Le texte intégral des phrases R mentionnés figure au point 16.

4. Premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Tenir la victime au chaud et au calme.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.
Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).
Ne pas faire vomir.
Appeler aussitôt un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Pendant l'incendie, il peut se produire:
Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.
Risque d'éclatement du récipient.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Information supplémentaire

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas fumer (volatil).

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (VCI)

3 A

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle

N° CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
	Méthyléthylcétone	300	900		VLE (15 min)	

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en Viton, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 10 minutes, Par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection des yeux

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

L'état physique	Liquide
Couleur	Limpide
Odeur	De solvant

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Modification d'état

Point/intervalle de fusion	- 86 °C	Testé selon la méthode
Point d'ébullition	80 °C	
Point d'éclair	- 4 °C	Coupelle fermée
Limite inférieure d'explosivité	1,8 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité	11,5 vol. %	
Densité (à 20 °C) :	0,86 g/cm ³	
Hydrosolubilité : à (20 °C)	Miscible	

Teneur en solvant

100 %

Température d'auto-inflammabilité
gaz

> 515

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

Matières à éviter

Agents oxydants (puissants)

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

dérivés chlorés

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Données empiriques sur l'action sur l'homme

Irritant pour les yeux.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, de vomissements et des diarrhées.

12. Informations écologiques

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Pollue faiblement l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit

080312 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU d'encre d'impression; déchets d'encre contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

ADR/RID classe	3
Code de classement :	F1
No. danger	33
No. ONU	1210
Étiquetage	3
ADR/RID Groupe d'emballage	II
Quantité limitée (LQ) :	LQ 6

Nom d'expédition

Printing Ink

Autres informations utiles (Transport terrestre)

LQ 6: combination packaging: 5 l / 30 kg (total gross mass); trays: 1 l / 20 kg (total gross mass).

Transport fluvial

Transport maritime

IMDG-Code	3
No. ONU	1210
Marine pollutant	No
EmS	F-E, S-D
IMDG-Groupe d'emballage	II
Etiquetage	3
Quantité limitée (LQ) :	5 L / 30 kg

Nom d'expédition

PRINTING INK

Autres informations utiles (Transport maritime)

Limited quantities (section 3.4): combination packaging: 5 l / 30 kg (total gross mass); trays: 5 l / 20 kg (total gross mass)

Transport aérien

ICAO/IATA-DGR	3
ONU/ID No.	1210
Etiquetage	3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne) :	Y305 / 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne)	305
IATA-Quantité maximale (avion de ligne)	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo)	307
IATA-Quantité maximale (cargo)	60 L
ICAO-Groupe d'emballage	II

Nom d'expédition

PRINTING INK

15. Informations réglementaires

Etiquetage

Indication de danger F - Facilement inflammable; Xi - Irritant

Conseils supplémentaires Selon l'Arrêté du Ministère du Travail (préparations dangereuses), ce produit doit être étiqueté de la façon suivante:

Phrases-R

11	Facilement inflammable.
36	Irritant pour les yeux.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases-S

02 Conserver hors de la portée des enfants.

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau 1 - pollue faiblement l'eau

(D)

1999/13/CE (COV)

< 75 %

Information supplémentaire

" Déclaration de la teneur en substances dangereuses selon la directive européenne 2002/95/CE RoHS relative à la limitation des substances dangereuses (LSD) : Cd < 100 ppm; Pb, Hg, Cr hexavalent, biphényle polybromé , l'éther diphenylique polybromé < 1000 ppm "

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)